



## Droits en logement

-----  
Par s0lange

Coucou tout le monde,

J'ai une petite question sur mes droits en tant que locataire pour mon T3? Je veux juste être sûre que tout est ok niveau baux et obligations légales, parce que parfois je m'embrouille un peu avec toutes les infos qu'on trouve. Et puis si certaines d'entre vous ont déjà fait attention à la partie assurance habitation, même juste pour savoir ce qui est vraiment utile à prendre, je prends tout vos conseils. Aussi, si quelqu'un sait à peu près le [url=https://www.legassur.fr/prix-moyen-assurance-habitation-t3/]prix moyen d'une assurance habitation pour un T3[/url], ça m'aiderait vraiment à me repérer.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre question est bien trop vaste.

Lisez la loi 89-462 pour en savoir plus sur vos droits, et précisez ce qui vous inquiète.

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000509310]https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000509310[/url]

Concernant l'assurance habitation, il existe des comparateurs. Mais en location, sachez qu'elle est obligatoire :

"g) De s'assurer contre les risques dont il doit répondre en sa qualité de locataire et d'en justifier lors de la remise des clés puis, chaque année, à la demande du bailleur. La justification de cette assurance résulte de la remise au bailleur d'une attestation de l'assureur ou de son représentant ;"